

« Le Messenger » du 2 octobre 1926

Journal local de Bonneval - Eure et Loir

Terrible accident d'aviation

A Bonneval, un avion prend feu

Un officier trois sous-officiers et un soldat sont carbonisés

Les progrès de l'aviation s'affirment de jour en jour, on ne compte plus ses triomphes. Malheureusement chaque victoire sur la science est chèrement payée, et parallèlement aux progrès se déroulent de funèbres tragédies.

Il nous fut donné d'assister à l'une d'elles mardi dernier et de contempler les sinistres restes d'un de ces beaux oiseaux, œuvre du génie humain, mêlés à ceux de cinq victimes du devoir atrocement carbonisées.

L'appareil et le vol de nuit

Comme chacun le sait, le 22^{ème} régiment d'aviation de Chartres est spécialisé dans les bombardements de nuit, c'est-à-dire qu'il est formé de gros avions bimoteurs - des « Goliath » - capables d'emporter en même temps qu'un équipage nombreux, un chargement de bombes considérable.

Les habitants de la région sont habitués à voir nuitamment les avions survoler villes et villages, à entendre entre dix heures et minuit le vrombissement des hélices, et levant les yeux au ciel à distinguer les trois feux de chaque appareil poursuivant sa route dans le noir firmament.

Lundi soir, le premier groupe de « Goliath » avait été désigné pour effectuer un simulacre de bombardement à grande distance, avec la Heurtemale près de Bonneval pour objectif. Vers 9 heures, les avions, lourdement chargés, aux grandes ailes sombres, avaient commencé de prendre leur vol.

A 10 heures et demie, un nouveau groupe de trois « Goliath » décolle, à deux minutes d'intervalle. Le premier appareil est piloté par l'adjudant **MACHIE** de la 3^{ème} escadrille ; le second, n° « A5 », par le lieutenant **GINDRE**, commandant la 3^{ème} escadrille ; le troisième par le sergent **GOICHOT**, de la 2^{ème} escadrille.

Ils prennent lentement de la hauteur, et les feux vert et rouge éclairant aux extrémités de leurs plans s'enfoncent sur la campagne obscure.

La catastrophe

Tout à coup, vers minuit alors que l'appareil piloté par le lieutenant Gindre, ayant à bord les sergents **DUCHATELLE**, radiotélégraphiste, **PACAULT**, navigateur, **RIGAULT**, mécanicien et le soldat mécanicien **FRÉMONT**, survolait Bonneval, le drame se déroula rapide, dont on ignorera sans doute toujours les causes et qui n'eut pour lointains témoins que deux de nos compatriotes qui sortaient de chez des amis où ils avaient passé la soirée, MM. Cornilleau et Maurice Marolle.

Ceux-ci se trouvaient devant la mairie lorsque le ronflement d'un moteur leur fit lever la tête. Au moment où deux fusées éclairantes, rouge et blanche, venaient d'être lancées de, l'appareil, une flamme jaillit du côté gauche de la carlingue.

Le pilote, cependant, semblait avoir la maîtrise de son appareil et cherchait un point pour atterrir. Après avoir survolé un instant hameau de Guibert, sur lequel des témoins voyaient tomber des gouttes d'essence enflammée, puis la Jouannière, il s'en fut en direction de Croteau, cherchant à n'en pas douter, à atteindre, soit le Loir, soit l'étang de la Ballastière. Lorsque l'avion fut à environ 500 mètres, du sol, il piqua droit vers le sol pour venir s'écraser à terre, près du moulin de Croteau, à environ 20 mètres de la Ballastière.

Les deux témoins qui l'un en motocyclette; l'autre à bicyclette, s'étaient rendu sur le lieu de la chute, ainsi que M Billard, habitant la Jacotterie, y virent l'appareil tout en feu. Ils jetèrent des seaux d'eau sur les corps, mais tout effort était vain : le feu déjà avait fait son œuvre !

Ils allèrent alors, prévenir la gendarmerie, mais ce n'est qu'au lever du jour que l'on put se rendre compte du désastre.

Après la catastrophe

Dès le matin, les chemins qui mènent à Croteau sont sillonnés par des gens émus qui, commentent le drame. Nous nous rendons sur le lieu du sinistre où les derniers débris finissent de se consumer.

On retrouve intacte, à la Jouannière, derrière la maison de M Claudius

Chasles, une fusée éclairante que le pilote avait dû jeter pour chercher la terre de salut, et qui ne s'était pas allumée.

De l'appareil, il ne reste que cendres, fils et morceaux de fer, débris de bois et d'aluminium projetés à une grande distance par l'éclatement des réservoirs d'essence.

Les restes des infortunées victimes sont recouverts ; le spectacle est affreux.

Dans la matinée arrive un détachement du 22^{ème} d'aviation avec deux chefs d'escadrille ; puis vers 11 heures, M. Leydet, préfet d'Eure-et-Loir, M Viollette, président du conseil général, député, gouverneur général de l'Algérie et M Peigné, député maire de Bonneval viennent saluer les victimes.

Une ambulance étant arrivée, on dégage les corps des malheureux aviateurs de l'amoncellement des débris. Lentement, difficilement mais sûrement, chacun est identifié, et les corps sont transportés à Chartres et déposés à l'hôpital.

Les victimes

Des cinq victimes qu'a faites cette catastrophe, quatre étaient mariées, **FRÉMONT** seul était célibataire.

Le lieutenant **GINDRE** était marié depuis février dernier, et, coïncidence particulièrement douloureuse, mardi matin même, paraissait à l'Officiel sa nomination au grade de capitaine.

Le lieutenant Jules Alfred **GINDRE** était né à Chenin (Jura) en 1889. Il avait appartenu pendant la guerre au groupe d'aviation de nuit du colonel **CHABERT** et avait été fait prisonnier en 1917. Décoré de la médaille militaire en 1919, il avait été nommé ensuite chevalier de la Légion d'honneur.

Toute la région a été profondément émue en apprenant ce tragique accident, et en conseil général d'Eure-et-Loir, M. Viollette a rendu un hommage respectueux aux victimes et à leurs familles, hommage auquel le préfet a associé le gouvernement.

A. la jeune épouse de notre ami le lieutenant **GINDRE**, et aux familles des autres malheureuses Victimes, nous adressons nos condoléances émues.

Les causes de l'accident

On ne peut émettre pour l'instant que des hypothèses.

Une bombe a-t-elle pris feu dans l'appareil ou, plus vraisemblablement, un pistolet servant à lancer les fusées éclairantes a-t-il provoqué un jet de flammes, qui se seraient communiquées à l'un des réservoirs ? Hypothèses que ne pourra que très difficilement confirmer l'enquête des techniciens.

Des hommes du 22^{ème} d'aviation enlevèrent dans l'après-midi les débris de l'appareil ? Vers six heures le terrain était complètement déblayé, après une enquête faite par des ingénieurs des services de l'aéronautique du ministère de la guerre.

L'autorité militaire nous prie de remercier les personnes qui se mirent obligeamment à sa disposition, en particulier M. Dupré du Moulin de Croteau.

C'est jeudi dernier qu'eurent lieu les obsèques des cinq malheureuses victimes.

La levée des corps à eu lieu à dix heures à l'hôpital de Chartres.

Les cinq cercueils, recouverts de draps tricolores furent placés dans trois auto-camions décorés intérieurement et extérieurement de drapeaux et de verdure.

Les clairons et tambours du 22^{ème} ouvraient la marche, faisant entendre par intervalle la sonnerie « Aux champs ».

Suivaient les sous-officiers porteurs des nombreuses couronnes et gerbes de fleurs offertes par le ministre de la Guerre, la ville de Chartres, les conseillers généraux d'Eure-et-Loir, les officiers, sous-officiers et hommes de troupes du 22^{ème} et des autres unités de la garnison, les dames de la Croix-Rouge, la maison Moriaud, le Tribunal de commerce de Dôle, les frères Farman, etc.

Le clergé, puis une section en armes précédait immédiatement les voitures militaires.

Sur un coussin, que portait l'adjudant **PARIS**, étaient épinglées la Légion d'honneur, la médaille militaire, la croix de guerre et les autres décorations du lieutenant **GINDRE**, qui fut un héros pendant la guerre et dont la magnifique carrière fut retracée avec une émotion poignante par M. le colonel. JEAUNAUD.

Venaient ensuite le fanion de la troisième escadrille (escadrille

VB 101), voilé, de crêpe, les familles en deuil, les autorités, le 22^{ème} d'aviation, une délégation particulièrement nombreuse du 34^{ème} d'aviation, les délégations des autres régiments de la garnison de Chartres.

Parmi les autorités : MM. le colonel **FÉQUANT**, représentant M. le ministre de la Guerre et M. le directeur général de l'aéronautique ; le général **HUET**, commandant la première brigade aérienne; le général **BARRÉS**, commandant la deuxième division aérienne ; le colonel **VOISIN**, de l'état-major général de l'armée ; le colonel **JEAUNAUD**, commandant le 22^{ème} et les officiers supérieurs de l'unité ; MM. Leydet, préfet d'Eure-et-Loir ; Peigné, député et maire de Bonneval ; Vidon, maire de Chartres et ses deux adjoints MM. Minier et Paul Lelong ; colonel **PATARD**, commandant le 1^{er} régiment d'aérostiers de Compiègne ; le colonel **POLI-MARCHETTI**, commandant le 34^{ème} d'aviation au Bourget ; le colonel Pétrini, commandant le 103^{ème} d'artillerie, etc. etc.

A la cathédrale, où prit place une foule nombreuse, les cercueils furent placés dans le grand chœur, de façon telle que leur disposition rappelait celle d'un vol d'escadrille. Après un service solennel, le cortège prit ensuite le chemin du cimetière. Devant les tombes ouvertes, les cercueils disparurent bientôt sous l'abondance des fleurs.

M. le colonel **JEAUNAUD**, commandant le 22^{ème} et M. le colonel **FÉQUANT**, au nom du ministre de la guerre, prirent la parole en termes émouvants qui firent verser des larmes.

M. le colonel **FÉQUANT** décerna la médaille militaire à titre posthume, aux sergents **PACAUD**, **DUCHATELLE**, **RIGAUD** et au soldat **FRÉMONT**.

Et les officiers qui déposaient les médailles sur les bières ne pouvaient maîtriser leur douleur.

Devant les cercueils passèrent les épouses, les parents, les amis des victimes, puis l'assistance sincèrement émue. Instants douloureux, pendant lesquels on n'entend que des sanglots et pendant lesquels on comprend encore mieux toute l'horreur de la tragédie aérienne.

« Le Messenger » du 9 octobre 1926

Au sujet de l'accident d'aviation

M. le maire de Bonneval a reçu la lettre ci-dessous du capitaine **CADAUX**, commandant le parc d'aviation n°22 à Chartres. Il nous prie de la publier à toutes fins utiles.

« Monsieur,

Ayant été chargé de faire la première enquête au sujet de l'accident d'aviation survenu à Bonneval, je n'ai pu retrouver dans les débris de l'avion le pistolet lance-fusée.

Il est donc à présumer que ce pistolet a été lancé par-dessus bord avant la chute de l'avion.

Il serait très important de retrouver ce pistolet et de savoir exactement l'emplacement où il se trouve.

Je vous serais donc très reconnaissant de vouloir bien demander à vos administrés de le rechercher dans leur propriété.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PS - Les caractéristiques du pistolet sont les suivantes : Pistolet entièrement en bronze avec crosse en bois quadrillé, manie d'un anneau à son extrémité. Longueur du canon à la crosse : 32,5 cm, canon de 38 m/m, poids : 1,300 kg. »

« Le Messenger » du 16 octobre 1926

Après l'accident d'aviation de Crotteau

Une lettre du colonel Jauneaud à M. Maurice Violette

M. Maurice Violette, député, président du Conseil général d'Eure-et-Loir a reçu la lettre suivante de M. le colonel Jauneaud, commandant le 22^{ème} régiment d'aviation :

« Monsieur le Président,

Au nom du régiment et des familles en deuil, je tiens à vous dire

combien nous avons été sensibles aux marques de sympathie que vous nous avez témoignés. Elles nous vont droit au cœur. Je vous en remercie profondément et vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de notre respectueux et entier dévouement.

M. JAUNEAUD »

« Le Messager » du 20 novembre 1926

**Conseil municipal
Séance du 14 novembre 1926**

M. Peigné donne lecture d'une lettre du Colonel Jauneaud, commandant le 22^{ème} régiment d'aviation informant la municipalité qu'une souscription allait être ouverte pour ériger un petit monument à la mémoire des victimes de l'accident d'aviation du 28 septembre dernier.

Ce monument en pierre aurait la forme d'un obélisque et serait placé vraisemblablement vers l'entrée de Bonneval sur la route nationale n°10 à la hauteur du chemin de Croteau.

M. le Maire profite de la circonstance pour rendre un hommage ému à la mémoire des 5 aviateurs tombés en service commandé sur notre territoire. Pour première souscription, le conseil décide de s'inscrire pour 50 fr.